Publiée le 10 novembre 2026

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20261110-DM2026-055-AR
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE
DM2026-055

Objet : Signature d'un marché n°2026 21 relatif au nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine.

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique, notamment l'article R2123.1,

VU la mise en concurrence et l'analyse des candidatures et des offres,

CONSIDERANT

QUE la proposition de contrat établie par la société SERVIGECO (91 SOISY SUR ECOLE) répond aux besoins de la Ville en matière d'entretien des hottes de cuisine,

DECIDE

Article 1 : de signer, avec la société SERVIGECO (91 SOISY SUR ECOLE), le marché n°2026 21 relatif au nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine pour un montant annuel de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC,

Article 2 : que le marché est conclu pour une période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 avec reconduction expresse chaque année sans excéder la limite de 3 ans,

Article 3 : que les crédits sont prévus au budget selon les années concernées,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 10/11/2026

Le Maire,
Nicolas MURAIL